

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

Principales conditions tarifaires
En vigueur au 1^{er} mars 2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable



ANJOU MAINE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) Crédit Agricole en Ligne PART RIB et Titres	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - Alertes temps réel de gestion	GRATUIT
Tenue de compte	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, MasterCard ou Visa Classic)	46,85 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé, MasterCard ou Visa Classic)	46,85 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique, MasterCard avec contrôle de solde)	34,20 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/RETRAIT¹ à partir du 3 ^e retrait/mois ²
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (SécuriCOMPTE Plus)	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4,15 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	8 € 8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

¹ Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière.

² À partir du 7^e retrait pour les cartes internationales à débit différé.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs	3
 Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	7
Ouverture, Transformation, Clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Le change	
 Banque à distance	9
Abonnement à des services de banque à distance	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS	
 Vos moyens et opérations de paiement	10
Cartes	
Virements	
Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
Chèques	
 Offres groupées de services	16
Offre Prestige	
Offre Premium	
Offre Essentiel	
Offre eko	
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé	
Offres qui ne sont plus commercialisées	
 Irrégularités et Incidents	25
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
 Découverts et Crédits	27
Découverts	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	



Épargne et Placements financiers

28

Épargne bancaire

Placements financiers



Offres pour les jeunes

31



Opérations à l'étranger

33

Chèque

Autres opérations



Assurances et Prévoyance

34

Assurance pour vous et vos proches

Assurance pour vos biens

Assurance pour vous protéger au quotidien

Assurance Emprunteur

Assurance de la Banque au Quotidien



Succession

36



Autres services

37

Banque Privée

Protection des particuliers

Magazines



Numéros utiles

39

Glossaire des services les plus représentatifs

rattaché à un compte de paiement

40



Résoudre un litige

42

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet <https://ca.fr/am/tarifs> (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de retrait ou de désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

▲ Services bancaires de base :

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

	Papier	e.relevé ¹
Relevé journalier	1,08 €/ENVOI	0,19 €/ENVOI
	Regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe : GRATUIT	GRATUIT
Relevé mensuel ▲●	Un relevé par compte et une enveloppe par personne : 1,50 €	GRATUIT
	Un relevé et une enveloppe par compte : 4,04 €	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	0,81 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	1,01 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé mensuel en braille	GRATUIT	

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

RELEVÉS DE COMPTE (SUITE)

	Papier	e.relevé ¹
Rédition d'un relevé de compte	6,42 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	7,25 €/ENVOI	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte ▲●	2 €/MOIS soit 24 €/AN
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30 €/AN MAXIMUM
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT

Forfait des opérations courantes illimitées

Comportant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Tenue de compte pour les non résidents UE	NOUS CONSULTER
Frais de gestion de NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)	21 €
Défaut d'actualisation du dossier client (client n'ayant pas fourni les documents et informations permettant de mettre en conformité le dossier client avec les exigences réglementaires malgré courrier de relance adresse et e-courrier)	20 €

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
• Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	GRATUIT
• Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage ³	
• Dans l'agence teneur de compte ou dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine	3 € à partir du 2^e retrait/mois
• Dans une agence d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole	20 €
Frais de location de coffre-fort	à partir de 96,91 €/COFFRE/AN ou 8,08 €/COFFRE/MOIS

LE CHANGE

Billets de banque		Autres devises
Achat	3,10% du montant avec un minimum de 5,20 € et un maximum de 25 € selon les montants commandés ou repris	
Vente	3,10% du montant avec un minimum de 5,20 € et un maximum de 25 € selon les montants commandés ou repris	

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

³ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Anjou Maine ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole. Service gratuit pour les clients mineurs, les majeurs protégés, les clients en situation de fragilité financière au sens des Articles L 312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier qu'ils soient ou non détenteurs de l'offre spécifique, les clients bénéficiant des services bancaires de base aux sens des articles L312-1 et D312-5-1 du Code Monétaire et Financier (Droits au compte) ainsi que les titulaires du module CAC «Compte sécurisé».



BANQUE À DISTANCE

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet

(Crédit Agricole En Ligne, offre de base)

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲●

(Crédit Agricole En Ligne, PART RIB)

Services inclus dans l'offre de base + virements externes SEPA

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

(Crédit Agricole En Ligne, PART RIB et Titres)

Services inclus dans l'offre PART RIB + offre de bourse de base (InvestStore Initial).

GRATUIT

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

• Invest Store Initial

GRATUIT

• Invest Store Intégral :

GRATUIT

- À partir de 12 ordres par an

96 €/AN

- Moins de 12 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent dans la rubrique « Placements financiers ».

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

• Nos applications mobiles

TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS

- Ma Banque

- Envoyer de l'argent avec Wero²

- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin³

- Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

Téléphone

L'Agence Multimédia : **09 69 396 396**

**PRIX D'UN APPEL
VERS UN POSTE FIXE
(non surtaxé)**

L'Agence Assurances En Ligne : **09 69 396 399**

Filvert pour consultation des comptes : **09 69 366 366**

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES

sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS ou par e-mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,35 €/ALERTE
Alerte temps réel de gestion	GRATUIT
Alerte achat à distance	0,80 €/ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,80 €/ALERTE
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 €/ALERTE
Mini-relevés (hebdomadaire)	GRATUIT

ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES

sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT
---	---------



MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

COTISATION CARTE

Carte de paiement et de retrait	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) • L'autre carte ▲●	18 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) • Mastercard à autorisation systématique • Mastercard eko	34,20 €/AN 38,80 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) • Mastercard Standard ou Visa Classic • Gold Mastercard ou Visa Premier • Gold Mastercard à empreinte biométrique • World Elite Mastercard ou Visa Infinite • World Elite Mastercard à empreinte biométrique	46,85 €/AN 143 €/AN	46,85 €/AN 143€/AN 168 €/AN 344 €/AN 371 €/AN

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ¹ 	46,80 €/AN	46,80 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ¹ 	143 €/AN	143 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire ²	GRATUIT
---	----------------

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis ³	21 €/AN
Carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	46,85 €/AN
Carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) : Mastercard Gold ou Visa Premier Grand Voyageur	6 €/MOIS

Le logo  indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sont exclues les cartes Prélude, Droit au Compte, l'Autre Carte, la LSB Passerelle et les cartes Mozaïc), réduction de 50% chaque année sur la cotisation de la carte la moins chère pour les plus de 30 ans.

Bonus cotisation

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Seules les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite souscrites avant le 01/10/2021 sont éligibles au Bonus Cotisation.

Cartes Jeunes - Cf. Rubrique « Offres pour les Jeunes »

Les 18-30 ans bénéficient d'une remise tarifaire sur la cotisation de leur carte bancaire.

¹ Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors cout du crédit.

² Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

³ La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion monétaire^{2,3}

0,28 €/OPÉRATION
2,60 % du montant de l'opération

Autres paiements par carte⁴

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éventuels

0,28 €/OPÉRATION
2,60 % du montant de l'opération

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du Crédit Agricole d'une autre banque

• L'autre carte	GRATUIT ▲●	1 €/RETRAIT dès le 1 ^{er} retrait
• Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	1 €/RETRAIT ³ à partir du 3 ^e retrait/mois ⁵
• Mastercard eko	GRATUIT	1 €/RETRAIT à partir du 26 ^e retrait/mois
• Mastercard Standard ou Visa Classic • Mastercard Cartwin • Mastercard Globe Trotter • Carte Supplétis	GRATUIT	1 €/RETRAIT ³ à partir du 3 ^e retrait/mois ⁵
• Gold Mastercard ou Visa Premier • Gold Mastercard à empreinte biométrique • Gold Mastercard Cartwin • World Elite Mastercard ou Visa Infinite • World Elite Mastercard à empreinte biométrique	GRATUIT	GRATUIT

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion monétaire²

3,80 €/OPÉRATION
2,25 % du montant de l'opération

Autres retraits d'espèces par carte⁴

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éventuels

3,80 €/OPÉRATION
2,25 % du montant de l'opération

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur <https://ca.fr/am/tarifs>

³ Gratuit pour la clientèle en situation de fragilité financière.

⁴ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

⁵ À partir du 7^e retrait pour les cartes internationales à débit différé.

AUTRES SERVICES PAR CARTE

Envoyer la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	9 €
Envoyer la carte en pli simple (frais de poste inclus) à la demande du client	GRATUIT
Réédition de carte en urgence	GRATUIT
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,80 €
Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte	
• Par internet	GRATUIT
• En agence	8,30 € ¹
Frais d'opposition de la carte sur demande du titulaire	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	GRATUIT
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée) sur les interfaces digitales et agences	GRATUIT
Frais de recherche	15,50 €
Frais de recherche de paiement contesté	GRATUIT

VIREMENTS

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA. Les virements SEPA peuvent être classiques ou instantanés.

Emission d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4,15 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4,15 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	1,35 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,35 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Réception d'un virement SEPA classique ou instantané ▲●

GRATUIT

Demande de rappel de virement SEPA classique ou instantané à l'initiative du donneur d'ordre

14,80 €

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 41) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELC (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, île de Jersey, île de Guernesey, île de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

¹ Gratuit pour les clients âgés de 18 à 30 ans ou à partir de 70 ans.

Virement non SEPA**Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA**

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 19 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 41), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA**EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL****Frais par virement non SEPA occasionnel**

• Internet	9 €
• Agence	0,10 % avec un minimum de 21 €

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT

Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	9,40 €/OPÉRATION
---	------------------

Frais par virement non SEPA permanent	0,10 % avec un minimum de 21 €
---------------------------------------	--------------------------------

Frais OUR (tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)	27,50 €
--	---------

Réception d'un virement non SEPA ▲●

(frais par virement)

18 €

Autres opérations

Frais de non-exécution de virement non SEPA permanent pour défaut de provision	14 €
--	------

Demande d'un avis de sort	10,70 €
---------------------------	---------

Frais de mise en conformité d'un virement reçu	FORFAIT 5,30 €
--	----------------

Copie d'un message SWIFT	3,20 €
--------------------------	--------

AUTRES OPÉRATIONS SUR VIREMENTS

Frais de recherche sur opérations de virements	15,50 €
--	---------

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
--	---------

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

Information premier prélèvement SEPA	GRATUIT
--------------------------------------	---------

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT
---	---------

CHÈQUES

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Commande chéquier	1€ à partir du 3^e chéquier/ ANNÉE CIVILE
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	9,20 €
• en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	25 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ ¹	14,90 €

¹ Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

OFFRE PRESTIGE

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS :

alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention¹ : 12/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

32 €/MOIS

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA²

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE³

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

² Sauf gratuité imposée par la loi.

³ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

OFFRE PRESTIGE (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE¹

En euro¹ ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

32 €/MOIS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

MERCI POUR L'INFO PRESTIGE (VERSION NUMÉRIQUE)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique
(Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

OFFRE PREMIUM

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS :

alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention³ : 3/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoy de la carte en pli simple à la demande du client

16 €/MOIS

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA

(cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

⁴ Sauf gratuité imposée par la loi.

OFFRE PREMIUM (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement

16 €/MOIS

PAIEMENT PAR CARTE¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium

MERCI POUR L'INFO PREMIUM (VERSION NUMÉRIQUE)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

OFFRE ESSENTIEL

GESTION DU COMPTE

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS :

alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

COMMISSION D'INTERVENTION

10 €/MOIS

Commission d'intervention³ : 1/an

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

OFFRE ESSENTIEL (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

10 €/MOIS

Pour les clients de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE²

En euro dans un pays de l'EEE

Pour les clients de 18 à 30 ans (inclus), sont inclus de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus³

MERCI POUR L'INFO

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes/an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique

¹ Sauf gratuité imposée par la loi.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

³ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

OFFRE EKO

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne (Part RIB)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

2,00 €/MOIS

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées

comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE¹

Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro et en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert :

le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre qu'un défaut de provision et frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € / chèque

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

OFFRE EKO (SUITE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière LE COMPTE À COMPOSER MODULE BUDGET PROTÉGÉ¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance

(internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En ligne (Part RIB)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées

comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Cotisation carte : « L'autre carte »

GRATUIT

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par e-mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois/an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

Le Compte à Composer

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance

(internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB et Titres

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Envoyer de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées

comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

1,83 €/
MOIS*

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS ou par e-mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique

(3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 500 €	2,24 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 € à 1000 €	3,11 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ¹	De 1001 à 2000 €	3,98 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 300 €	1,38 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 € à 800 €	2,24 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	De 801 à 1200 €	3,11 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	3,98 €/MOIS
	2001 € et +	5,25 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus³ SécuriCOMPTE Premium

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

3,01 €/MOIS

Retrait d'espèces de dépannage

PREMIUM

Commande de carte en urgence

4,49 €/MOIS

Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

¹ Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

² Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

³ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS ou par e-mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

3,11 €/MOIS
PREMIUM
3,88 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10€ ET 5,09€
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10€ ET 7,14€
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15€ ET 9,17€
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18€ ET PLUS

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
Pour les 26-30 ans inclus	-30 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
A partir du 2 ^e Compte à Composer et suivants (par un même client de plus de 30 ans)	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

Comptes Services Crédit Agricole

Pour tous les anciens Comptes-Services (qui ne sont plus commercialisés), consultez votre agence.

COTISATION MENSUELLE

Compte Service Équilibre	7,05 €/MOIS
Compte Service Initial	6,10 €/MOIS
Compte Service Confort	7,05 €/MOIS
Compte Service Privilège	9,05 €/MOIS
Compte Service Ex-Confort	6,30 €/MOIS
Compte Service Souplesse	6,30 €/MOIS
Compte Service	
• Option 1	4,90 €/MOIS
• Option 2	6,85 €/MOIS
• Option 3	8,95 €/MOIS

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

GESTION DU COMPTE

Abonnement à des services de banque à distance
(internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne (Part RIB)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées

comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

2 €/MOIS

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

RETRAIT D'ESPÈCES PAR CARTE¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Anjou Maine

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

PAIEMENT PAR CARTE¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31e anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.



IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

• Plafond par opération	GRATUIT
• Plafond journalier	GRATUIT
• Plafond mensuel	GRATUIT

Montant pour les clients identifiés comme éligibles à «l'offre spécifique clients fragiles» (au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier) mais n'ayant pas souscrit à cette offre*

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	25 €

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	GRATUIT
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	87,04 €*
Frais par saisie attribution ou conservatoire vaine	43,52€
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10%** DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITÉ D'UN PLAFOND DE 87,04 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	27,60 €/CHÈQUE

* Demi-tarif en cas de saisie vaine ainsi que pour les clients en situation de fragilité financière.

** 5% pour les clients en situation de fragilité financière.

INCIDENTS DE PAIEMENT

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	GRATUIT
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,80 €

INCIDENTS DE PAIEMENT (suite)

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet) 30 €/CHÈQUE
- Montant du chèque supérieur à 50 €
(Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet) 50 €/CHÈQUE

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision GRATUIT

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 20 €

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision²

- Si l'opération < 20 € MONTANT DE L'OPÉRATION
- Si l'opération ≥ 20 € 20 €

Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision
(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification) GRATUIT

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision² NOUS CONSULTER

Frais par virement occasionnel incomplet GRATUIT

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision² GRATUIT

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
 - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
 - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
 - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
 - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
 - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
- 25 €/MOIS*
***GRATUIT si détention de l'offre CAC Module Budget Protégé**

Plafond des frais d'incidents applicable pour les autres clients

- Pour les jeunes de 18 à 25 ans 25 €/MOIS
- Pour les autres clients 150 €/MOIS

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

² Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS¹

Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

DÉCOUVERT

[NOUS CONSULTER](#)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

[NOUS CONSULTER](#)

CRÉDITS IMMOBILIERS

[NOUS CONSULTER](#)

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

Modification sur prêt en cours (compte à débiter ² , date de prélèvement, durée, garanties, périodicité, plafond de crédit)	62 €
Attestations diverses liées au prêt	21 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Mise en place et renouvellement d'une caution	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	23 €
Réaménagement de prêt	NOUS CONSULTER
Décompte de remboursement de prêt	GRATUIT
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	250 €
Nantissement DAT, PEPS, Varius, Titres, PEA	NOUS CONSULTER
Frais de recherche de dossier de crédit	16 €
Frais d'appel échéance pour les prêts non mensuels	5 €
Changement d'objet : 1% du capital restant dû	
• Minimum	1000 €
• Maximum	2000 €
Frais de transfert de prêt : 1% du montant transféré	
• Minimum	1000 €
• Maximum	2000 €
Frais d'avenant simple	62 €
Frais d'avenant complexe	250 €
Indemnités de remboursement anticipé	Selon les conditions prévues au contrat

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.



ÉPARGNE, TITRES ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Transfert de compte vers une autre banque :

• LEP (Livret d'Épargne Populaire)	GRATUIT
• PEL (Plan Épargne Logement) CEL (Compte Épargne Logement)	155 €
PEP (Plan d'Épargne Populaire)	

Mandat d'épargne¹

• Tandem	2,50 €
• Tandem +	4,40 €

Frais de recherche complexe

34 €

ÉPARGNE DISPONIBLE

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire.

Les livrets pour les jeunes sont traités à la rubrique «Offres pour les jeunes».

Ouverture

GRATUIT

Taux bruts en vigueur

NOUS CONSULTER

ÉPARGNE MOYEN/LONG TERME

Les dépôts à terme et le Plan Épargne Logement

Ouverture

GRATUIT

Taux bruts en vigueur

NOUS CONSULTER

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER individuel assurance vie)²

Droits d'entrée

NOUS CONSULTER

Rémunération

NOUS CONSULTER

Frais de gestion

NOUS CONSULTER

PLACEMENTS FINANCIERS

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres

GRATUIT

Transfert d'un PEA / PEA-PME vers un autre établissement

• Par ligne de titres cotés	15 €
• Par ligne de titres non cotés	50 €

Transfert de compte-titres vers un autre établissement

155 €

Transfert d'un Plan Epargne Retraite individuel vers un autre établissement

1% du montant pendant les 5 premières années, 0% au-delà

Relevé IFI (Impôt sur la Fortune immobilière)

60,00 €

Ordre annulé, non exécuté

GRATUIT

Mise en nominatif administré

GRATUIT

Titres en nominatif pur (gestion directe par émetteur)

155 €

Gestion conseillée sur OPCVM

NOUS CONSULTER

Gestion Conseillée option Titres Vifs

NOUS CONSULTER

Service Pôle Bourse

9,90€ /MOIS

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

² Contrat souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 34.

En cas de transfert du plan d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Ordres de bourse en France¹

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	Compte-Titres	PEA /PEA-PME ²
Invest Store Initial		
• Ordre ≤ à 5000 €	0,65 %	0,50 %
• Ordre > à 5000 €	0,50 %	0,50 %
• Frais minimum par ordre	8 €	
Invest Store Intégral		
• Ordre ≤ à 500 €	0,48 %	0,48 %
• Ordre > 500 € et ≤ 1000 €	0,18 %	0,18 %
• Ordre > à 1000 €	0,12 %	0,12 %
• Ordre sur Warrant	7 €	7 €
• ProRealTime	GRATUIT	
• Alertes cours de Bourse	GRATUIT	GRATUIT
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE 09 69 396 366 (appel non surtaxé)	Compte-Titres	PEA /PEA-PME ²
Invest Store Initial		
• % du montant de l'ordre	1,46 %	1,20 %
• Frais minimum par ordre	12 €	
Invest Store Intégral		
• Ordre ≤ à 500 €	0,48 %	0,48 %
• Ordre > 500 € et ≤ 1000 €	0,18 %	0,18 %
• Ordre > à 1000 €	0,12 %	0,12 %
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)		
Frais proportionnels	0,024%	
Montant minimum	6 €	
AUTRES SERVICES		
Commission sur OPCVM externe	21,50 €	
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER	

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération bourses américaines	NOUS CONSULTER
Opérations autres places étrangères	NOUS CONSULTER
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	
Titres non cotés	
Frais de souscription ou de cession	1,20 % DU MONTANT avec un plafond de 900,00 €
Paiement du dividende	1,20 % DU MONTANT avec un plancher de 20,00 € et un plafond de 150,00 €

¹ Commission de bourse hors frais de marché (variable suivant le lieu d'exécution et hors Taxe sur les Transactions Financières) prélevée en sus.

² Limitées à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.

Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélevement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Integral

GRATUIT

Compte-Titres frais de tenue de compte	Pour les portefeuilles ≤ 1000 € : 20 € Pour les portefeuilles > 1000 € : 35 €
Forfait annuel par PERI Frais de tenue de compte	Pour les portefeuilles ≤ 1000 € : 20 € Pour les portefeuilles > 1000 € : 35 €
PEA / PEA-PME : frais de tenue de compte	5,00 € PAR LIGNE D'ACTION COTÉE avec un maximum de 30€ ¹

	Valeurs CA		Valeurs hors CA		Valeurs or Métaux précieux
	Compte- Titres / PERI	PEA / PEA-PME ²	Compte- Titres / PERI	PEA / PEA-PME ²	
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	0,20 %	0,20 %	0,30 %	0,30 %	0,82 %
Frais fixes par ligne				49,70 €	
• Valeurs en dépôt chez un broker étranger				40 €	
• Titres au nominatif (sauf actions Crédits Agricole, CCA et Parts Sociales)					
Montant maximum facturé par compte-titres, PEA / PEA-PME² (frais de tenue de compte + commission proportionnelle)					275 €

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

¹ Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.

² Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés (1) si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.

Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres (2) non cotés.

Les opérations relatives aux titres (3) qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.



OFFRES POUR LES JEUNES

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Entre 18 et 25 ans :

• Offres Essentiel	3 €
• Offres Premium	5 €
• Offres Prestige	10 €

Entre 26 et 30 ans :

• Offres Essentiel	6 €
• Offres Premium	9 €
• Offres Prestige	18 €

Pour le détail des offres, voir la rubrique «Offres groupées de services»

COTISATION CARTE POUR LES MINEURS

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black (10-17 ans)*

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
 - retraits d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
 - paiements par carte en euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
 - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

GRATUITE
jusqu'à
17 ans(inclus)
puis
22,60 €/an
à partir de
18 ans¹

COTISATION CARTE POUR LES 18 / 25 ANS

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes MasterCard Standard ou Visa Classic, Gold MasterCard ou Visa Premier présentées page 10.

Les cartes internationales de paiement Mastercard ou Visa Classic sont gratuites pour les jeunes de 18 à 25 ans sous certaines conditions.

Renseignez-vous auprès de votre agence.

COTISATION CARTE POUR LES 26 / 30 ANS

Les jeunes entre 26 et 30 ans inclus bénéficient de 30 % de réduction sur la cotisation des cartes Mastercard à autorisation systématique, MasterCard Standard ou Visa Classic, Gold MasterCard ou Visa Premier présentées page 10.

CARTES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

**Carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde** 23 €/AN

**Carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) :
Mastercard Mozaïc** 27 €/AN

* La carte Mozaïc Black est souscriptible jusqu'à l'âge de 17 ans et peut être conservée par son titulaire jusqu'à ses 25 ans (inclus).

¹ Tarif applicable à compter de la cotisation annuelle qui suit les 18 ans du porteur.

CARTES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES (SUITE)

Carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Globe Trotter	46,85 €/AN
Carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou débit différé) : Mastercard Gold ou Visa Premier Grand Voyageur	6 €/MOIS
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT

PAIEMENT ET RETRAIT PAR CARTE

Pour les titulaires de cartes Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaïc, Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde

Paiement par carte

Paiement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
• Frais fixes • Frais variables • Frais de conversion monétaire ²	GRATUIT

Autres paiements par carte³

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de change éventuels	0,10% du montant de l'opération avec un minimum de 19 €

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait Mastercard Mozaïc Black	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	GRATUIT
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	GRATUIT

Autres cartes => Cf. tableau page 12

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de conversion monétaire ²	

Autres retraits d'espèces par carte³

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de change éventuels	0,10% du montant de l'opération avec un minimum de 19 €

Autres services par carte

Modifications des plafonds d'utilisation pour les jeunes 18-30 ans

• Par internet	GRATUIT
• En agence	

INCIDENTS ET IRRÉGULARITÉS

Plafond de frais de dysfonctionnement pour les jeunes de 18 à 25 ans 25 €/MOIS

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur <https://ca.fr/am/tarifs>

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

Autorisation de découvert	NOUS CONSULTER
Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),	NOUS CONSULTER
Prêt étudiant, Prêt étudiant Sans Tes Parents (sans caution), Prêt Starter	NOUS CONSULTER
Prêt 1 ^{er} projet Jeunes Actifs	NOUS CONSULTER
Good Loc (caution bancaire de loyers)	NOUS CONSULTER
Frais de dossier	
• Prêt étudiant, Prêt Permis à un euro par jour, Prêt Starter, Prêt 1 ^{er} projet Jeunes actifs	GRATUIT
• Prêt étudiant Sans Tes Parents (sans caution), autres crédits à la consommation	NOUS CONSULTER

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Droits de garde jusqu'à 25 ans inclus (Comptes-Titres, PEA/PEA-PME, PER TITRES)	GRATUIT

ASSURANCES

Assurance Multirisque Habitation ¹	NOUS CONSULTER
Assurance santé des jeunes à l'étranger	NOUS CONSULTER



OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

CHÈQUES

Encaissement d'un chèque tiré sur une banque étrangère en Euro ou devises*, Sauf Bonne Fin (SBF) ou Crédit Après Encaissement (CAE) (% du montant)	0,10 %
• Minimum	23,60 €
• Maximum	119 €
Frais de chèque impayé	39 €
Émission d'un chèque (% du montant) vers une banque étrangère	0,10 % avec un minimum de 22,50 €
Frais de coursier à l'international	37 €
Émission d'un chèque de banque en devises*	14 €
Demande d'un avis de sort	11 €

*Ajout d'une commission de change.

AUTRES OPÉRATIONS

Tenue de compte en devises	34,80 €/MOIS
Frais de gestion de compte inactif pour les comptes en devises	30 €/AN MAXIMUM

¹ Contrat souscrit auprès de Pacifica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 34.



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURANCE POUR VOUS ET VOS PROCHES

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques	
• Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
• Contrat d'assistance	

ASSURANCE POUR VOS BIENS

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	NOUS CONSULTER

ASSURANCE POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	----------------

ASSURANCE EMPRUNTEUR

NOUS CONSULTER

ASSURANCE DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus¹	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE

SécuriTRESORERIE souscrit jusqu'au 31/12/2016

(dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer)

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
24 €/AN/COMPTE	de 301 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

¹ Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

SécuriTRESORERIE souscrit à partir du 01/01/2017

(dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer)

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 500 €
24 €/AN/COMPTE	de 501 € à 2 000 €
36 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de l'Anjou et du Maine en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 736 (www.orias.fr).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 euros. Entreprise régie par le Code des assurance - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

Le risque Perte d'emploi

PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entièbre à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

CAMCA Caisse d'Assurances Mutualées du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE

EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 61 712 744 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numero 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques ».

APRIL - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 ([HYPERLINK « http://www.orias.fr »www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axerai Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue Francois Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, **et par PREVISEO OBSEQUES SA** au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



SUCCESSION

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes avant le 13 novembre 2025.

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession	1 % des avoirs avec un minimum de 77,60 € et un maximum de 687,30 €
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 24 mois)	94,20 €/AN
Frais de dossier de déclaration de sinistre Assurance Des Emprunteurs (ADE)	133 €

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025¹.

Mineurs	GRATUIT				
Majeurs					
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €	GRATUIT				
Montant total des soldes des avoirs ≥ 6 000 €					
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ²	<table border="1"> <tr> <td>Succession non complexe³</td> <td>GRATUIT</td> </tr> <tr> <td>Succession complexe³</td> <td>1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €</td> </tr> </table>	Succession non complexe ³	GRATUIT	Succession complexe ³	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €
Succession non complexe ³	GRATUIT				
Succession complexe ³	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €				

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

³ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1^o de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants,
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'étranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



AUTRES SERVICES

BANQUE PRIVÉE

Gestion Conseillée sur OPCVM	NOUS CONSULTER
Gestion Conseillée option Titres Vifs	NOUS CONSULTER
Étude Patrimoniale	GRATUIT
Service Pôle Bourse	9,90 €/MOIS

PROTECTION DES PARTICULIERS

La télésurveillance ¹	Formule initiale à partir de 19,90 €/MOIS Formule intégrale à partir de 29,90 €/MOIS
La téléassistance à domicile ²	À partir de 29,90 € /mois
La téléassistance mobile ²	à partir de 42,90 €/MOIS

SÉCURISATION NUMÉRIQUE

Mon Sécuricoffre : un coffre-fort numérique permettant de récupérer et de classer automatiquement des documents et de les partager en toute sécurité.

• 5 Go de stockage ^{3,4}	3 € /MOIS
• 50 Go de stockage ³	5 € /MOIS

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2118-05-28-20190389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792.

³ Conditions en vigueur au 02/06/2025.

⁴ Offre réservée aux clients des Caisses régionales Crédit Agricole ayant souscrit au service Crédit Agricole En Ligne.

MAGAZINES

Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique
(Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Départs en France, Plus de Pep's, Parents)

48 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service "Les experts de Merci pour l'info"
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

18 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

12 € /AN

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile

38,08 € /AN

Abonnement papier et numérique

Santé magazine

(Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)

31,60 € /AN

Détente Jardin

(Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)

22,90 € /AN

Régal

(Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)

27,90 € /AN

Maison Créative

(Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)

23,90 € /AN

Départs en France

(Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)

49,80 € /AN

Plus de Pep's

(Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)

19,90 € /AN

Parents

(Abonnement de 6 n°/an, précédé d'un n° offert)

18,90 € /AN

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

 N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXÉ

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MÉDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.



NUMÉROS UTILES

Agence Multimédia

▶ N°Cristal 09 69 396 396
APPEL NON SURTAXÉ

Un conseiller vous répond :
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 16h.

Agence Assurances en Ligne

▶ N°Cristal 09 69 396 399
APPEL NON SURTAXÉ

**Pour modifier votre contrat d'assurances Pacifica,
obtenir des renseignements ou vous assurer :**
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 16h.

Filvert

▶ N°Cristal 09 69 366 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour connaître votre situation de compte.

Fil Bourse

▶ N°Cristal 09 69 396 366
APPEL NON SURTAXÉ

Pour vos opérations de Bourse :
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
et le samedi de 9h à 15h.
Service assuré les jours fériés si les marchés sont ouverts.

Numéro Conso

▶ N°Cristal 09 69 396 396
APPEL NON SURTAXÉ

**Pour obtenir des informations sur le crédit à la
consommation :**
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
et le samedi de 8h30 à 16h.

GLOSSAIRE DES SERVICES LES PLUS PRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES



● Pays de la zone Euro^{*}

●● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

●●● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

●●●● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

[†] Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



RÉSOUDRE UN LITIGE

EN PREMIER RECOURS AMIABLE : VOTRE AGENCE ET LE SERVICE QUALITÉ CLIENTS

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service Qualité Clients. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service Qualité Clients. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre Service Qualité Clients, vous pouvez écrire :

- par courrier au Service Qualité Clients Crédit Agricole,
77 avenue Olivier MESSIAEN 72083 Le Mans
- par e-mail : eservicequaliteclient@ca-anjou-maine.fr

Votre agence ou le service Qualité Clients accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service Qualité Clients apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA – Service Clients - 53 rue La Boétie, 75008 Paris

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

EN DERNIER RECOURS AMIABLE : LE MÉDIATEUR

La saisine d'un Médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service Qualité Clients de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par voie postale : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX, Médiateur de la consommation, 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marché Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>)



Le Médiateur de l'assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante : www.mediationassurance.org.



Document informatif à vocation non-publicitaire

Ces tarifs sont également consultables sur notre site Internet : credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 77 avenue Olivier Messiaen 72083 Le Mans Cedex 9 - 414 993 998 RCS Le Mans - Identifiant unique CITEO : FR234340_0IBYVR N° individuel d'identification à la TVA : FR 04 41 499 399 8

Réf. REGLO01 2026 - 11/2025 - Extrait des principaux tarifs.